

- **Monsieur FABRO JEAN-MARIE**
TUYAUTEUR SOUDEUR, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à FONTAINE
- **Monsieur FERRARO PHILIPPE**
BOBINIER, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS MACHINES ELECTRIQUES, BELFORT.
demeurant à ELOIE
- **Mademoiselle FERREUX EVELYNE**
PROFESSIONNEL QUALITE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à TREVENANS
- **Monsieur FISCHER CHARLES**
EMPLOYE, VON ROLL FRANCE ETS FILS DE BOBINAGE, DELLE.
demeurant à BEAUCOURT
- **Monsieur FLOGNY DOMINIQUE**
TECHNICIEN, NIPSON SAS, BELFORT.
demeurant à SERMAMAGNY
- **Monsieur FRELET PHILIPPE**
MECANICIEN RETOUCHEUR, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à BESSONCOURT
- **Monsieur FRELIN DANIEL**
CONDUCTEUR-RECEVEUR, KEOLIS PAYS DE MONTBELIARD, VOUEAUCOURT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur FREULON CHRISTIAN**
INSPECTEUR DE MAINTENANCE, BULL S.A.S., ECHIROLLES (Agence de SCHILTIGHEIM).
demeurant à BELFORT
- **Monsieur FUCHS GASTON**
AGENT PROFESSIONNEL DE FABRICATION, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD
(Agence de SOCHAUX).
demeurant à ESSERT
- **Monsieur GAMBA SERGE**
CHEF D'EQUIPE, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à PETIT-CROIX
- **Mademoiselle GAUDIN BEATRICE**
TECHNICIEN, VON ROLL FRANCE ETS FILS DE BOBINAGE, DELLE.
demeurant à BOUROGNE
- **Madame GAUTHIER MICHELE**
ASSISTANTE JURIDIQUE, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A VAPEUR,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur GEHENDEZ DENIS**
RESPONSABLE SERVICE POINTAGE, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à ARGIESANS

- **Monsieur GERARD FRANCIS**
AGENT PROFESSIONNEL DE FABRICATION, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD
(Agence de SOCHAUX).
demeurant à BELFORT
- **Monsieur GILBERT CHRISTIAN**
AGENT DE MAITRISE, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A VAPEUR,
BELFORT.
demeurant à ESSERT
- **Madame GIRARDOT JACQUELINE née MARIE**
TECHNICIENNE, UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CGT DU TERRITOIRE DE
BELFORT, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Madame GORKA MARTINE née HELLE**
ASSISTANTE R.H., ALSTOM MANAGEMENT, LEVALLOIS PERRET.
demeurant à GROSMAGNY
- **Madame GOURIBON JACQUELINE née LACHAT**
EMPLOYEE DE RESTAURATION, AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE, RUEIL-
MALMAISON (Agence de BELFORT).
demeurant à BELFORT
- **Monsieur GROSDÉMOUGE PATRICK**
TECHNICIEN, BRECHBUHL S.A., GRANDVILLARS.
demeurant à ETUEFFONT
- **Monsieur GRUAT CLAUDE**
CONDUCTEUR INSTALLATEUR, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de
SOCHAUX).
demeurant à VEZELOIS
- **Madame GRUEBER DOMINIQUE née SONET**
AGENT TECHNIQUE ACHATS, CONVERTEAM SAS, BELFORT.
demeurant à ETUEFFONT
- **Monsieur GUITTARD CHRISTIAN**
CONTROLEUR, BRECHBUHL S.A., GRANDVILLARS.
demeurant à GRANDVILLARS
- **Madame GUITTARD HELENE née BAILLY (En retraite)**
ASSISTANTE DE DIRECTION, BRECHBUHL S.A., GRANDVILLARS.
demeurant à DELLE
- **Monsieur GUNDELWEIN JACQUES**
TECHNICIEN MAINTENANCE, ERDF GRDF ARCTERH, MONTIGNY LES METZ.
demeurant à CRAVANCHE
- **Monsieur HECK ALBERT**
FRAISEUR, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A VAPEUR, BELFORT.
demeurant à FRAIS

- **Monsieur HERMANN ERIC**
INGENIEUR CADRE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à CUNELIERES

- **Monsieur JACQUEMAIN MAURICE**
FRAISEUR, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A VAPEUR, BELFORT.
demeurant à GIROMAGNY

- **Monsieur JACQUES BENOIT**
RESPONSABLE D'ETUDES, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à PETIT-CROIX

- **Madame JACQUINOT BEATRICE**
SECRETAIRE, ASSOCIATION HOSPITALIERE DE GIROMAGNY, GIROMAGNY.
demeurant à AUXELLES-BAS

- **Madame JAILLANT SUZANNE née SCHERRER**
TECHNICIENNE ETUDES REALISATION, ALSTOM POWER HYDRAULIQUE, BELFORT.
demeurant à VALDOIE

- **Madame JAMET JEANNE née VERCHERY**
PORTEUSE DE JOURNAUX, MEDIA PORTAGE, MULHOUSE.
demeurant à SERMAMAGNY

- **Monsieur JEANGIRARD MICHEL**
CONSEILLER PATRIMONIAL, C.I.C EST, STRASBOURG (Agence de BELFORT).
demeurant à BELFORT

- **Madame JEANMOUGIN MARIE née KIEFER**
TECHNICIEN SUIVI DE PROJET, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à ANDELNANS

- **Monsieur JEANNIN HUBERT**
OUVRIER SUR PRESSE, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS MACHINES
ELECTRIQUES, BELFORT.
demeurant à CHEVREMONT

- **Monsieur JEANROCH PATRICK**
AGENT PROFESSIONNEL DE FABRICATION, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD
(Agence de SOCHAUX).
demeurant à DORANS

- **Monsieur JOLIVET DOMINIQUE**
CHEF D'EQUIPE, ENT DE PEINTURE COUTURIER, EVETTE-SALBERT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur KOCER AHMET**
TREFILEUR-TORONNEUR, CABLERIE STEIN, DANJOUTIN.
demeurant à ESSERT

- **Monsieur L'HEUREUX JEAN**
TECHNICIEN ETUDES REALISATION, ALSTOM POWER HYDRAULIQUE, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur LAHACHE PHILIPPE**
ON SITE SUPPORT TELEPHONIE, ALSTOM ITC SAS, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à VALDOIE
- **Monsieur LAIBE PASCAL**
GESTIONNAIRE DE MOYENS, ERDF GRDF ARCTERH, MONTIGNY LES METZ.
demeurant à PHAFFANS
- **Madame LAMAIRE CHRISTIANE née LOMBARD**
TECHNICIEN APPROVISIONNEMENT, ALSTOM POWER SYSTEMS S.A., BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur LAMAIRE GILLES**
TECHNICIEN, ALSTOM POWER SYSTEMS S.A., BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur LANGLOIS DOMINIQUE**
CHEF D'EQUIPE, SAS ALBIZZATI PERE & FILS, DANJOUTIN.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur LASBENNES JEAN-FRANCOIS**
TECHNICIEN INSTALLATION CENTRALES TURBINES A GAZ, GE ENERGY PRODUCTS
FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à SEVENANS
- **Monsieur LAURENT FRANCOIS**
TOURNEUR, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A VAPEUR, BELFORT.
demeurant à CHEVREMONT
- **Madame LAVAUX NADINE née STOUFF**
ASSISTANTE DE DIRECTION, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TERRITOIRE
DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à DENNEY
- **Monsieur LEGROS CHRISTIAN**
TECHNICIEN DE PRODUCTION, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à CRAVANCHE
- **Monsieur LEPAGE CHRISTIAN**
INGENIEUR, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
- **Monsieur LICHTER CLAUDE**
MONTEUR SOUDEUR, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à CRAVANCHE
- **Monsieur LOEBY JEAN-MICHEL**
RESPONSABLE CONTROLE ET MAGASINIER-CONDITIONNEUR, CABLERIE STEIN,
DANJOUTIN.
demeurant à TREVENANS
- **Madame LOMBARD DANIELLE née VALLI**
AGENT PROFESSIONNEL DE FABRICATION, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD
(Agence de SOCHAUX).
demeurant à BELFORT

- **Monsieur LOPEZ CRUZ JOSE**
CONSEILLER DE VENTE, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- **Monsieur LOUIS SERGE**
PEINTRE OUVRIER PROFESSIONNEL, S.A.S. CURTI, BAVILLIERS.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur MACHWIRTH PATRICK**
TUYAUTEUR, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à VAUTHIERMONT
- **Monsieur MAILFAIT ALBERT**
TREFILEUR, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A VAPEUR, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur MALLET YVES**
CHEF D'ATELIER, BRECHBUHL S.A., GRANDVILLARS.
demeurant à CHAVANNES-LES-GRANDS
- **Monsieur MANCASSOLA ARMAND**
OUVRIER, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à SERMAMAGNY
- **Monsieur MANDERSCHIED PATRICK**
INGENIEUR CADRE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à GRANDVILLARS
- **Monsieur MARCHAND DOMINIQUE**
AGENT TECHNICO COMMERCIAL, COMAFRANC, BELFORT (Agence de DANJOUTIN).
demeurant à ESSERT
- **Madame MARCHAND MONIQUE**
CONSEILLERE COMMERCIALE, SCA PEUGEOT BELFORT MONTBELIARD, MONTBELIARD
(Agence de BELFORT).
demeurant à BELFORT
- **Madame MARCOT DENISE**
AGENT DE POINTAGE, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur MARIN Jean Louis**
Ouvrier, SOCIÉTÉ IMMOBILIERE DE LA COMBE, MEZIRE.
demeurant à MORVILLARS
- **Monsieur MARTIN BERNARD**
CARISTE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à ELOIE
- **Monsieur MASSON PIERRE-YVES**
CONTROLEUR DE GESTION, ALSTOM POWER SYSTEMS S.A., BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS

- **Monsieur MENETRE DENIS**
MONTEUR, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à CHARMOIS
- **Monsieur MILLET DOMINIQUE**
OUVRIER, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur MILLISECK JEAN MARC**
CADRE, VON ROLL ISOLA FRANCE, DELLE.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur MODICA GIOVANNI**
OPERATEUR MACHINE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à BOUROGNE
- **Monsieur MOLINA LOUIS**
OUVRIER, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur MONNIER GUY**
INGENIEUR CADRE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à ETUEFFONT
- **Monsieur MONNIER RAYMOND**
TOLIER CARROSSERIE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à MORVILLARS
- **Monsieur MOREL JEAN-PIERRE**
INGENIEUR METHODES, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- **Monsieur MORELLE JEAN-MARIE**
AGENT DE MAITRISE, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur MOUGIN GERARD**
RESPONSABLE D'AFFAIRES, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BOUROGNE
- **Madame MOUILLAS CARNA née HURTADO**
CHARGE DE CLIENTELE PARTICULIERS, CREDIT MUTUEL VALDOIE GIROMAGNY,
VALDOIE.
demeurant à VALDOIE
- **Madame MULLER MARTINE née GUETLIN**
ASSISTANTE SERVICES CENTRAUX, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU
TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à FONTAINE
- **Monsieur MULLER PASCAL**
TECHNICIEN, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à LAGRANGE

- **Monsieur NAAL REGIS**
TOURNEUR, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à SERMAMAGNY
- **Madame NGO MARTINE née GERARDOT**
MEDECIN CHEF, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A VAPEUR,
BELFORT.
demeurant à CRAVANCHE
- **Monsieur OZDEMIR TUNCAJ**
AGENT PROFESSIONNEL DE FABRICATION, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD
(Agence de SOCHAUX).
demeurant à BELFORT
- **Monsieur PARENT DIDIER**
OUVRIER, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur PARGUEY ANDRE**
TECHNICIEN EXPERIMENTE DE LA FONCTION ALLOCATAIRES, POLE EMPLOI FRANCHE-
COMTE, BESANCON.
demeurant à BAVILLIERS
- **Monsieur PARGUEY ANDRE**
TECHNICIEN ACTIVITES SPECIFIQUES ALLOCATAIRES, POLE EMPLOI FRANCHE-COMTE,
BESANCON (Agence de BESANCON).
demeurant à BAVILLIERS
- **Madame PASTWA GENEVIEVE née LEGROS**
TECHNICIENNE DE BUREAU D'ETUDES, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS
MACHINES ELECTRIQUES, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur PECHIN JEAN-LOUIS**
TREFILEUR-CABLEUR, CABLERIE STEIN, DANJOUTIN.
demeurant à DANJOUTIN
- **Monsieur PERROS JEAN-MICHEL**
OUVRIER, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à LEPUIX-GY
- **Monsieur PETETIN LAURENT**
TECHNICIEN METROLOGIE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de
SOCHAUX).
demeurant à MONTBOUTON
- **Monsieur PETIET ROLAND**
INGENIEUR, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à CRAVANCHE
- **Madame PETIT EVELYNE**
SECRETAIRE, GROUPE COMPTEX S.A., BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Madame PEYSSONNEAUX ELIANE née JOSI**
CONDUCTEUR-RECEVEUR, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,
DANJOUTIN.
demeurant à BELFORT
- **Madame PLAISANCE SYLVETTE née GIGANDET**
TELEPHONISTE, C.E.R.P. RHIN-RHONE MEDITERRANEE, BAVILLIERS.
demeurant à JONCHEREY
- **Madame POITOUX NADINE née BOUVET**
TECHNICIENNE, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à DORANS
- **Monsieur PRONGUE GUY**
TECHNICIEN MAINTENANCE, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS MACHINES
ELECTRIQUES, BELFORT.
demeurant à CHAUX
- **Monsieur QUERRY JEAN-LOUIS**
VERIFICATEUR, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur RASCAGNERES PATRICK**
TECHNICIEN MAINTENANCE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de
SOCHAUX).
demeurant à BELFORT
- **Madame REGNAULT CHRISTINE**
ATC, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- **Monsieur REMY PASCAL**
TECHNICIEN, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à ROUGEGOUTTE
- **Monsieur RIBEIRO ABRANTES ANTONIO**
BOBINIER, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS
- **Monsieur RICHARD MICHEL**
TECHNICIEN MAINTENANCE OUILLEUR, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à LEBETAÏN
- **Monsieur RINGENBACH JEAN LUC**
CARISTE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à BOUROGNE
- **Madame RINGENBACH MARTINE**
TECHNICIEN DE MAGASIN, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A
VAPEUR, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur ROBERT DENIS**
ANIMATEUR DE PRODUCTION, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET

- **Monsieur ROUGEOT JEAN MARIE**
PROFESSIONNEL QUALITE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à BELFORT

- **Monsieur ROUILLON DANIEL**
OUVRIER, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur ROUSSEAU PIERRE**
AGENT DE MAITRISE, ONYX EST, ETUPES.
demeurant à SEVENANS

- **Madame RUGA PATRICE née DONIKIAN**
EMPLOYEE COMMERCIALE, COMAFRANC, BELFORT (Agence de DANJOUTIN).
demeurant à BESSONCOURT

- **Monsieur RUNG PATRICE**
RESPONSABLE GROUPE DEVIS, ALSTOM POWER SYSTEMS S.A., BELFORT.
demeurant à CRAVANCHE

- **Monsieur SALVADOR JACQUES**
RESPONSABLE SURETE ET MOYENS GENERAUX, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à CRAVANCHE

- **Madame SANDOZ VERONIQUE née HUSSON**
AGENT CONTROLEUR, ALSTOM POWER HYDRAULIQUE, BELFORT.
demeurant à ESSERT

- **Monsieur SAUVAGEOT SYLVAIN**
AGENT DE MAITRISE, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS

- **Monsieur SCHAINQUELIN JEAN- PIERRE**
TECHNICIEN METHODE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à BOUROGNE

- **Monsieur SCHANDELER DENIS**
TECHNICIEN METHODES, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à PETITMAGNY

- **Monsieur SCHAUSS FRANCOIS**
AIDE-MACON, SAS ALBIZZATI PERE & FILS, DANJOUTIN.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur SCHIAVI JACQUES**
INGENIEUR, CONVERTEAM SAS, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS

- **Monsieur SCHLEICH ETIENNE**
PILOTE D'AFFAIRES, ALSTOM POWER HYDRAULIQUE, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur SCHLIGLER PATRICE**
OPERATEUR MECANIQUE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à FOUSSEMAGNE
- **Monsieur SCHMITT PATRICK**
CONDUCTEUR DE LIGNE AUTOMATISEE, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS
MACHINES ELECTRIQUES, BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- **Monsieur SCHUHLER ANDRE**
CADRE INDUSTRIEL, VON ROLL ISOLA FRANCE, DELLE.
demeurant à DELLE
- **Monsieur SEILER CHRISTIAN**
TECHNICIEN, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à CHAUX
- **Madame SEILER NICOLE née MAURER**
SECRETAIRE, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Madame SEMONIN MAURICETTE née FROIDEVAUX**
AGENT PROFESSIONNEL DE FABRICATION, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD
(Agence de SOCHAUX).
demeurant à GRANDVILLARS
- **Madame SERIS MICHELE née THIRION**
OPERATRICE, HALBERG EMBOUTISSAGE ET MECANISME, BEAUCOURT.
demeurant à GRANDVILLARS
- **Monsieur SICIGNANO CATELLE**
OUVRIER, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS
- **Monsieur SIMON JEAN- NOEL**
TECHNICIEN METHODES, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à PHAFFANS
- **Madame SPADONE MONIQUE née FISCHER**
ATC SEDENTAIRE, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN
- **Madame SPASOJEVIC MARYSE née GIRARD**
SECRETAIRE DIRECTION FONCTIONNELLE, C.E.R.P. RHIN-RHONE MEDITERRANEE,
BELFORT.
demeurant à GRANDVILLARS
- **Monsieur SRERHO ABDESLAM**
OPERATEUR POLYVALENT UEP FERRAGE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD
(Agence de SOCHAUX).
demeurant à BELFORT
- **Monsieur STAINE Jean-Luc**
Monteur, FAURECIA, ETUPES.
demeurant à ANDELNANS

- **Monsieur STALDER ANDRE**
 OUILLEUR MAINTENANCE, VON ROLL ISOLA FRANCE, DELLE.
 demeurant à RECHESY

- **Madame STARCK MARTINE née TUAILLON**
 TECHNICIEN CONSEIL AIDES COLLECTIVES D'ACTION SOCIALE, CAF DU TERRITOIRE DE
 BELFORT, BELFORT.
 demeurant à BELFORT

- **Monsieur STEININGER ALAIN**
 AGENT DE MAITRISE, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT (Agence de
 BOURGOGNE).
 demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- **Monsieur STOECKEL GUY**
 CHEF DE CHANTIER, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
 demeurant à FOUSSEMAGNE

- **Monsieur SUGERES LIONEL**
 AGENT DE MAITRISE, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS MACHINES ELECTRIQUES,
 BELFORT.
 demeurant à OFFEMONT

- **Monsieur SUILLOT GERARD**
 FRAISEUR, BRECHBUHL S.A., GRANDVILLARS.
 demeurant à GRANDVILLARS

- **Madame TACQUARD MARIE-ODILE née MONTAVON**
 CONTROLEUR DE GESTION, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A
 VAPEUR, BELFORT.
 demeurant à REPPE

- **Monsieur TAYANC ABIDIN**
 AGENT PROFESSIONNEL DE FABRICATION, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD
 (Agence de SOCHAUX).
 demeurant à BELFORT

- **Madame TEULIERE FRANCOISE née MILLET**
 EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, COMAFRANC, BELFORT.
 demeurant à CHAUX

- **Monsieur THIERY MICHEL**
 DIRECTEUR INGENIERIE SYSTEME, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS MACHINES
 ELECTRIQUES, BELFORT.
 demeurant à EVETTE-SALBERT

- **Monsieur THOMANN ANDRE**
 MONTEUR SOUDEUR, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
 demeurant à MONTREUX-CHATEAU

- **Monsieur THRIVAUDEY BERNARD**
 OUILLEUR MAGASINIER, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A
 VAPEUR, BELFORT.
 demeurant à BELFORT

- **Madame TISSERAND FRANCOISE née JARREAU**
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, ASSOCIATION LES BONS ENFANTS, BELFORT (Agence de
RESIDENCE PIERRE BONNEF).
demeurant à BELFORT
- **Monsieur TORCHE ALAIN**
TECHNICIEN D'ESSAI MISE AU POINT, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de
SOCHAUX).
demeurant à JONCHEREY
- **Monsieur TORTEROTOT JEAN-PIERRE**
AGENT DE MAITRISE, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A VAPEUR,
BELFORT.
demeurant à VEZELOIS
- **Madame TRESSE MARIE-MADELEINE née LEDIT**
EMPLOYEE QUALIFIEE DISTRIBUTIONS RETOURS EXPEDITIONS, LABORATOIRES
BOIRON, SAINTE FOY LES LYON (Agence de BELFORT).
demeurant à BELFORT
- **Madame TRUFFERT MONIQUE née PROBST**
FEMME DE SERVICE, AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE, RUEIL-MALMAISON (Agence
de BELFORT).
demeurant à BELFORT
- **Monsieur TSCHENN JEAN-LUC**
APPROVISIONNEUR, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur TSCHIRHART DANIEL**
OPERATEUR POLYVALENT UEP MONTAGE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD
(Agence de SOCHAUX).
demeurant à BEAUCOURT
- **Mademoiselle VAUCHEROT GILBERT**
INGENIEUR CADRE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à MEZIRE
- **Monsieur VEDEL CLAUDE**
TOPOGRAPHE, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Madame VIAUD SYLVIANE née WITSCHI**
ASSISTANTE, FACEO FM, BUC (Agence de BELFORT).
demeurant à ETUEFFONT
- **Monsieur VIZZACCARO ELIO**
MONTEUR, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A VAPEUR, BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN
- **Madame VURPILLOT SYLVIE née DUHAUT**
CONDUCTEUR-RECEVEUR, KEOLIS PAYS DE MONTBELIARD, VOUEAUCOURT.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- **Monsieur WALTER RAYMOND**
TECHNICIEN METHODES, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS MACHINES
ELECTRIQUES, BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur WENDEL JEAN-LUC**
OUVRIER, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Madame WISSANG MARIE-JOSEE née BISCHOFFE**
AIDE-SOIGNANTE, ASSOCIATION HOSPITALIERE, ROUGEMONT-LE-CHATEAU.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
- **Monsieur YILGIN ARIF**
AGENT PROFESSIONNEL DE FABRICATION, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD
(Agence de SOCHAUX).
demeurant à BELFORT
- **Monsieur ZAMENGO JEAN-CLAUDE**
MONTEUR LUNETIER, MUTUALITE FRANCAISE TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à ANJOUTEY
- **Monsieur ZEISEL PIERRE**
TECHNICIEN, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur ZUMKELLER JEAN-JACQUES**
MONTEUR, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A VAPEUR, BELFORT.
demeurant à BELFORT

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur AUANGER PATRICK**
AGENT PROFESSIONNEL, VON ROLL FRANCE ETS FILS DE BOBINAGE, DELLE.
demeurant à JONCHEREY
- **Monsieur BABIC RADOSAV**
AGENT DE QUALITE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur BAILOT FRANCIS**
CHEF DE SERVICE, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à ETUEFFONT
- **Monsieur BARRAT PIERRE (En retraite)**
TECHNICIEN, ALSTOM POWER SYSTEMS S.A., BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur BARTH CLAUDE**
RESPONSABLE DE LIGNE, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A VAPEUR,
BELFORT.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- **Monsieur BERTHE DENIS (En retraite)**
 CONSEILLER DES VENTES, SCA PEUGEOT BELFORT MONTBELIARD, MONTBELIARD
 (Agence de BELFORT).
 demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU

- **Monsieur BESSON YVES**
 TECHNICIEN METHODES, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
 demeurant à GROSMAGNY

- **Monsieur BEY DENIS**
 TECHNICIEN C.N.D., ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
 demeurant à BELFORT

- **Monsieur BIDEAUX JACQUES**
 ADJOINT RESPONSABLE BUREAU D'ETUDES, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE
 BEAUCOURT, BEAUCOURT.
 demeurant à DELLE

- **Monsieur BONACINA ERIC**
 MONTEUR, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A VAPEUR, BELFORT.
 demeurant à BELFORT

- **Madame BORNE DANIELLE née KULYK**
 ASSISTANTE DE DIRECTION, D.R.S.M. BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.
 demeurant à BETHONVILLIERS

- **Madame BOURDIN LISE née CHARPIOT (En retraite)**
 BOBINEUSE, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.
 demeurant à MEZIRE

- **Monsieur BOURGEOT ALAIN**
 TREFILEUR, ALSTOM MAGNETS AND SUPERCONDUCTORS, BELFORT.
 demeurant à DANJOUTIN

- **Monsieur BOURQUIN JEAN CLAUDE**
 AGENT PROFESSIONNEL, VON ROLL FRANCE ETS FILS DE BOBINAGE, DELLE.
 demeurant à BOUROGNE

- **Monsieur CACCAMO VINCENT**
 CONTROLEUR GESTION AGENT, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
 demeurant à CRAVANCHE

- **Madame CAMOZZI CHRISTIANE née WEICHINGER**
 CONFECTIONNEUSE, TTL FRANCE SA, SAUSHEIM.
 demeurant à VALDOIE

- **Monsieur CERDAN JOCELYN**
 RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES, C.I.C EST, STRASBOURG.
 demeurant à THIANCOURT

- **Monsieur CHANTECLAIR DENIS**
 GESTIONNAIRE OPERATIONNEL, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
 demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- **Monsieur CHAVANNE BERNARD**
RESPONSABLE GESTION DE PRODUCTION, ALSTOM MAGNETS AND SUPERCONDUCTORS,
BELFORT.
demeurant à PEROUSE
- **Monsieur CHENUT DENIS**
ASSEMBLEUR MONTEUR, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Madame CHRIST DANIELE née MARZOLF**
RESPONSABLE QUALITE, PPG AC- FRANCE, RUEIL-MALMAISON (Agence de
SERMAMAGNY).
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- **Madame CHRIST DANIELE née MARZOLF**
RESPONSABLE QUALITE, PPG AC- FRANCE, RUEIL-MALMAISON (Agence de
SERMAMAGNY).
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- **Monsieur COLLILIEUX JEAN-LUC**
INGENIEUR, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur COMTE PATRICK**
TECHNICIEN MAINTENANCE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de
SOCHAUX).
demeurant à MEZIRE
- **Madame COULERU ANNIE née GREVILLOT**
ASSISTANTE ACHAT, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TERRITOIRE DE
BELFORT, BELFORT.
demeurant à MORVILLARS
- **Monsieur COURROY MICHEL**
EMPLOYE DE BANQUE, C.I.C EST, STRASBOURG.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur COURTE ERNEST**
AGENT PROFESSIONNEL DE FABRICATION, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD
(Agence de SOCHAUX).
demeurant à BEAUCOURT
- **Madame CUNY NADIA née CHELAGHEMA**
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur CUTTAT SERGE**
AGENT DE FABRICATION, VON ROLL ISOLA FRANCE, DELLE.
demeurant à FLORIMONT
- **Monsieur DABON MICHEL**
TECHNICIEN LOGISTIQUE, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS MACHINES
ELECTRIQUES, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur DALLE JEAN PAUL**
AGENT D'ENTRETIEN, SENSE, MONTBELIARD.
demeurant à BELFORT
- **Madame DAVAL MARIE-NOELLE née SUBIGER**
SECRETAIRE, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à PEROUSE
- **Monsieur DEVAL YVES**
CHEF DE PROJETS, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à CRAVANCHE
- **Monsieur DIETSCHY SERGE**
TREFILEUR, ALSTOM MAGNETS AND SUPERCONDUCTORS, BELFORT.
demeurant à ESSERT
- **Monsieur DROXLER JACQUES**
AGENT PROFESSIONNEL DE FABRICATION, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD
(Agence de SOCHAUX).
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Madame DUJIN FRANCOISE née PERRIN**
TECHNICIENNE DE LA BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, PARIS (Agence de BELFORT).
demeurant à BELFORT
- **Monsieur ECHEMANN DENIS**
MONITEUR, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à ANJOUTEY
- **Monsieur FRANCHI JOEL**
RESPONSABLE DE CHANTIER MECANICIEN, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à AUXELLES-BAS
- **Mademoiselle FRANCHINI ARLETTE**
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET DES RESSOURCES HUMAINES, NOUVELLES GALERIES,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur FRANZON GERARD**
MONITEUR, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à VETRIGNE
- **Mademoiselle GASSER ELIANE**
COMPTABLE, SAS ALBIZZATI PERE & FILS, DANJOUTIN.
demeurant à DANJOUTIN
- **Madame GAVREL DENISE née BARTH**
AGENT DE FABRICATION, VON ROLL ISOLA FRANCE, DELLE.
demeurant à LEBETAIN
- **Mademoiselle GEMINEL MARIE-CLAUDE**
OUVRIERE, ALSTOM POWER SYSTEMS S.A., BELFORT.
demeurant à BELFORT

- **Monsieur GIRARDIN PHILIPPE**
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT MUTUEL DE LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT,
LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT.
demeurant à VAUTHIERMONT
- **Monsieur GRANDJEAN JEAN-CLAUDE**
CADRE TECHNIQUE, CONVERTEAM SAS, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Madame GUITTARD HELENE née BAILLY (En retraite)**
ASSISTANTE DE DIRECTION, BRECHBUHL S.A., GRANDVILLARS.
demeurant à DELLE
- **Monsieur GUNDELWEIN JACQUES**
TECHNICIEN MAINTENANCE, ERDF GRDF ARCTERH, MONTIGNY LES METZ.
demeurant à CRAVANCHE
- **Madame GUYOT CLAUDINE née GUEDAT**
EMPLOYEE DE BUREAU, VON ROLL ISOLA FRANCE, DELLE.
demeurant à FAVEROIS
- **Monsieur GUYOT PATRICK**
MECANICIEN AUTO, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à BESSONCOURT
- **Monsieur HEBERLE ALAIN**
EMPLOYE DE BANQUE, C.I.C EST, STRASBOURG (Agence de GIROMAGNY).
demeurant à ROUGEGOUTTE
- **Monsieur JANNON RENE**
TECHNICIEN METROLOGIE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de
SOCHAUX).
demeurant à FROIDFONTAINE
- **Madame JEANNAUX CLAUDINE née GOLLY**
GESTION DU PERSONNEL, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à BEAUCOURT
- **Madame JOLY MARIE FRANCE née GUIRRIEC**
AGENT D'ENTRETIEN, UNION IMMOBILIERE DES ORGANISMES SOCIAUX DU TERRITOIRE
DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Madame JUSRET MARTINE née GAUMARD**
VENDEUSE, NOUVELLES GALERIES, BELFORT.
demeurant à VEZELOIS
- **Madame JUSSELIN NADINE née DEMBSKI**
OPERATEUR UEP CONTROL, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de
SOCHAUX).
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Monsieur LAIBE PASCAL**
GESTIONNAIRE DE MOYENS, ERDF GRDF ARCTERH, MONTIGNY LES METZ.
demeurant à PHAFFANS

- **Monsieur LEDIT MARCEL**
AJUSTEUR OUILLEUR, ALSTOM MAGNETS AND SUPERCONDUCTORS, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur LEQUIN CLAUDE**
TITULAIRE DE CAISSE, BANQUE DE FRANCE, BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur LIBLIN DENIS**
TECHNICIEN EHS, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS MACHINES ELECTRIQUES,
BELFORT.
demeurant à VETRIGNE
- **Monsieur LITAUDON HENRI**
TECHNICIEN D'ESSAI, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à ESSERT
- **Monsieur LOERCHER CLAUDE**
CHEF DE CHANTIER, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à ANJOUTEY
- **Madame LOMBARD MARTINE née FREZARD**
PRO QUALITE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à FRAIS
- **Madame LOPINOT ANNIE née FRANKHAUSER**
EMPLOYEE DE BUREAU, VON ROLL ISOLA FRANCE, DELLE.
demeurant à DELLE
- **Monsieur MAITRE GILBERT**
MECANICIEN, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à VEZELOIS
- **Monsieur MALLET YVES**
CHEF D'ATELIER, BRECHBUHL S.A., GRANDVILLARS.
demeurant à CHAVANNES-LES-GRANDS
- **Monsieur MARCHAND DOMINIQUE**
AGENT TECHNICO COMMERCIAL, COMAFRANC, BELFORT (Agence de DANJOUTIN).
demeurant à ESSERT
- **Monsieur MARCOT GEORGES**
ANALYSTE QUALITE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur MARMORAT CHARLES**
EMPLOYEE, CONVERTEAM SAS, BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- **Monsieur MARTIN DANIEL**
METROLOGUE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à BUC

- **Monsieur MARTIN JEAN**
TECHNICIEN, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- **Monsieur MAUVAIS DENIS**
INGENIEUR, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à SERMAMAGNY
- **Monsieur MENIGOT SERGE**
AGENT DE MAITRISE, VON ROLL FRANCE ETS FILS DE BOBINAGE, DELLE.
demeurant à DELLE
- **Monsieur MICHELAT MICHEL**
AGENT DE MAITRISE, VON ROLL ISOLA FRANCE, DELLE.
demeurant à SAINT-DIZIER-L'EVEQUE
- **Monsieur MICHELI ALAIN**
MACON, SAS ALBIZZATI PERE & FILS, DANJOUTIN.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur MILLIER JEAN-PIERRE**
EMPLOYE, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- **Madame MISSERE MARIE-CLAIRE née GRIM**
AGENT TECHNICO COMMERCIAL, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- **Madame MONTAGNON CLAUDETTE née TREBOS**
SECRETAIRE TECHNIQUE, NEOLIA, MONTBELIARD.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Madame MOUREZ SIMONE née MARQUAT**
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT MUTUEL SUD TERRITOIRE, DELLE.
demeurant à VELLESCOT
- **Monsieur MOYSE BENOIT**
DIRECTEUR DES RELATIONS SOCIALES, C.E.R.P. RHIN-RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur PARROT JEAN**
RESPONSABLE METHODES INDUSTRIELLES, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE
BEAUCOURT, BEAUCOURT.
demeurant à DELLE
- **Mademoiselle PAYEN HUGUETTE**
SECRETAIRE, SCA PEUGEOT BELFORT MONTBELIARD, MONTBELIARD (Agence de
BELFORT).
demeurant à BELFORT
- **Monsieur PELLEGRIN JEAN-CLAUDE**
OUVRIER, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS

- **Madame PETIT EVELYNE**
SECRETARE, GROUPE COMPTEX S.A., BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur PHILIPPI CHRISTIAN**
OUVRIER, CITELE INDUSTRIE, OFFEMONT.
demeurant à VESCEMONT
- **Madame POTTIER CHRISTIANE née BOUILLON**
AGENT PROFESSIONNEL DE FABRICATION, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD
(Agence de SOCHAUX).
demeurant à BELFORT
- **Monsieur RIZZON GERARD**
CONDUCTEUR INSTALLATION, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de
SOCHAUX).
demeurant à BELFORT
- **Madame ROBIN MONIQUE née MIKALSKI**
AGENT D'EXPLOITATION, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Monsieur RONCERET MARC**
AGENT DE POINTAGE, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur SANCHEZ ALFONSO**
METALLIER, SENSE, MONTBELIARD.
demeurant à BELFORT
- **Madame SCHERRER DOMINIQUE née GASSER**
SECRETARE, SAS ALBIZZATI PERE & FILS, DANJOUTIN.
demeurant à DENNEY
- **Monsieur SCHMITT BERNARD**
ADJOINT AU DIRECTEUR QUALITE, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à BESSONCOURT
- **Madame SEINTOURENS FRANCOISE née GRANDGIRARD**
ASSISTANTE DENTAIRE, MUTUALITE FRANCAISE TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur SKANDRANI MOHAMED**
RECTIFIEUR, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur SMAHI ALI**
CARISTE, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à BELFORT
- **Monsieur SPRINGAUX PIERRE**
VENDEUR MAGASINIER, SCA PEUGEOT BELFORT MONTBELIARD, MONTBELIARD (Agence
de MONTBELIARD).
demeurant à SEVENANS

- **Monsieur STAFFOLANI BRUNO**
RESPONSABLE SUPPORT CLIENTS MONTAGE EXTERIEUR, ALSTOM POWER SERVICE,
BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN
- **Monsieur STAINE Jean-Luc**
Monteur, FAURECIA, ETUPES.
demeurant à ANDELNANS
- **Monsieur TEULIERE ALAIN**
COMMERCIAL, COMAFRANC, BELFORT.
demeurant à CHAUX
- **Monsieur THIELEN FRANCOIS**
MECANICIEN AJUSTEUR, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à BAVILLIERS
- **Monsieur TOUMI ABDELKADER (En retraite)**
OUVRIER, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.
demeurant à ESSERT
- **Madame TRAVERS MONIQUE**
AGENT DE SERVICE, ASSOCIATION HOSPITALIERE DE GIROMAGNY, GIROMAGNY.
demeurant à GIROMAGNY
- **Madame TRUFFERT MONIQUE née PROBST**
FEMME DE SERVICE, AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE, RUEIL-MALMAISON (Agence
de BELFORT).
demeurant à BELFORT
- **Madame VARRIN NADINE**
BOBINEUSE MAIN, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.
demeurant à BEAUCOURT
- **Mademoiselle VERRIER MIREILLE**
TECHNICO-COMMERCIAL, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT,
BEAUCOURT.
demeurant à BEAUCOURT
- **Madame VIEN BRIGITTE née BOFFY**
COMPTABLE, LOGILIA, MONTBELIARD.
demeurant à BELFORT
- **Monsieur VIENE ALAIN**
MECANICIEN ENTRETIEN, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT,
BEAUCOURT.
demeurant à LEBETAIN
- **Monsieur VOUILLOT GERARD**
CHEF D'EQUIPE, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à LAGRANGE

- Monsieur WEISS ROUDI

AGENT DE MANUTENTION, ALSTOM POWER TURBOMACHINES - ETS TURBINES A
VAPEUR, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur ZORZI MICHEL

MECANICIEN AUTO, PSA PEUGEOT CITROEN, MONTBELIARD (Agence de SOCHAUX).
demeurant à BAVILLIERS

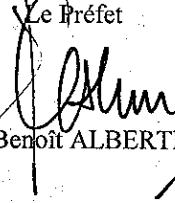
- Madame ZUBER ANNIE née NICOD

TECHNICIENNE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANCON.
demeurant à SAINT-DIZIER-L'EVEQUE

Article 5 :

Madame la Directrice des services du cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

BELFORT, le 17 MARS 2010
Le Préfet


Jean-Benoît ALBERTINI

Arrêté n2010078-03

habilitations d'agents (pva naturalisations)

Administration : Préfecture

Auteur : Veronique BARDY

Signataire : PRÉFECTURE

Date de signature : 19 Mars 2010

Résumé : désignation des agents de la Préfecture du Territoire de Belfort pouvant mener un entretien individuel et établir un compte rendu constatant le degré d'assimilation du postulant à la communauté française , son niveau de connaissance des droits et devoirs conférés par la nationalité française et sa connaissance de la langue française

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

ARRÊTÉ n°
portant habilitation d'agents

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°93-1362 du 30 décembre 1993 relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 11 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI Préfet du Territoire de Belfort,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Conformément à l'article 43 du décret du 30 décembre 1993 précité, sont désignés pour "mener un entretien individuel et établir un compte rendu constatant le degré d'assimilation du postulant à la communauté française ainsi que, selon sa condition, son niveau de connaissance des droits et devoirs conférés par la nationalité française et sa connaissance de la langue française", les agents suivants :

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la sous-direction des naturalisations du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

- . Mlle Laurence SCHLOTTER, chef du bureau des nationalités
- . Mme Marielle GABRY, adjointe au chef du bureau des nationalités
- . Mme Estelle RENAUDIN, cellule naturalisation
- . Mlle Eliane PIERRAT, cellule naturalisation
- . Mme Véronique BARDY, secrétaire du bureau des nationalités

BELFORT, le 19 MAR 2010
Le Préfet,


Jean-Benoît ALBERTINI

Arrêté n2010081-04

portant modification de la composition du Comité Local d'Information et de Concertation - société Antargaz à Bourogne

Administration : Préfecture
Auteur : Chantal ROBARDEY
Signataire : PREFECTURE
Date de signature : 22 Mars 2010

**DIRECTION DES LIBERTES
PUBLIQUES ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
MME ROBARDEY

REF . CREATION CLIC

ARRETE N°
portant modification de la composition du
Comité Local d'Information et de Concertation
au titre des Installations Classées
Société ANTARGAZ à BOUROGNE

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU :

- ◆ le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-2, D.125-29 à D.125-34 relatifs à la création des comités locaux d'information et de concertation (CLIC),
- ◆ le code du travail,
- ◆ la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
- ◆ le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010,
- ◆ l'arrêté préfectoral n° 1859 du 31 octobre 2001 modifié autorisant la Société ANTARGAZ à exploiter un dépôt de gaz de pétrole liquéfié sur le territoire de la commune de BOUROGNE,
- ◆ l'arrêté préfectoral n° 200901270150 du 26 janvier 2009 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LERAITRE, Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort,
- ◆ la circulaire du 26 avril 2005 du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable en application du décret n° 2005-82 du 1^{er} février 2005 codifié aux articles D.125-29 à D.125-34 du code de l'environnement,
- ◆ l'avis du Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Franche-Comté en date du 14 juin 2005,
- ◆ l'arrêté n° 200804230592 du 23 avril 2008 portant création d'un comité Local d'Information et de Concertation pour le site classé « AS » du dépôt de gaz de pétrole liquéfié (GPL) exploité par la société Antargaz,
- ◆ considérant la nouvelle organisation des services de l'Etat dans la région Franche-Comté et dans le département du Territoire de Belfort au 1^{er} janvier 2010,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : *L'ARTICLE 3 DE l'arrêté n° 200804230592 du 23 avril 2008 portant création d'un comité Local d'Information et de Concertation pour le site classé « AS » du dépôt de gaz de pétrole liquéfié (GPL) exploité par la société Antargaz est modifié comme suit:*

« Le comité est composé des membres suivants ou de leurs représentants, répartis en cinq collèges :

Collège « administration » :

- le Préfet
- le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
- le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- *le Directeur Régional de l'Environnement, de l'aménagement et du logement,*
- *le Directeur Départemental des territoires,*
- *le Directeur Départemental de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.*

Collège « collectivités territoriales » :

- le Président du Conseil Général ou son représentant
- Monsieur le Maire de MORVILLARS ou son représentant
- Monsieur le Maire de BOUROGNE ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine ou son représentant

Collège « exploitants » :

- Monsieur le Chef du dépôt de Bourogne ou son représentant,
- Madame le chef du service Sécurité Environnement, (Société ANTARGAZ) ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant
- Monsieur le Chef du Service de la Navigation ou son représentant
- Monsieur le Directeur de RFF Bourgogne Franche-Comté ou son représentant

Collège « riverains » :

- Monsieur le Président de l'Association Belfortaine d'Etude et de Protection de la Nature (ABPN) ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association ECOVIGIE ou son représentant
- Monsieur le Directeur de la Société THEVENIN & DUCROT de Bourogne ou son représentant
- Monsieur le Directeur de la société BUFFA ou son représentant
- Monsieur Fabrice PIGUET, 30 rue de Delle – 90140 BOUROGNE

Collège « salariés » :

- Monsieur Thierry GERVIER, membre du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) - Centres et dépôts ANTARGAZ,
- Monsieur Alexandre MAILLARD, membre du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions

de travail (CHSCT) - Centres et dépôts ANTARGAZ,

- Un membre salarié protégé du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la société GE Energy Products France de Bourogne,

Le Préfet, ou son représentant, nomme le président, sur proposition du comité, lors de la première réunion.

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable. Chaque membre peut mandater un des membres du comité pour le remplacer en cas d'empêchement pour toutes réunions du comité. Un membre peut recevoir deux mandats au plus.

Tout membre qui perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé est réputé démissionnaire.

La voix du président est prépondérante pour les avis et les décisions approuvés par la moitié des membres présents ou représentés ».

ARTICLE 2: *l'article 6 de l'arrêté du 23 avril 2008 sus-visé est modifié comme suit:*

« Le comité se réunit annuellement et, en tant que de besoin, sur convocation de son président.

Le secrétariat est assuré par *la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté.*

Le président doit réunir le comité si la majorité des membres en fait la demande motivée. Sauf cas d'urgence, la convocation et les documents de séance sont transmis quatorze jours calendaires avant la date à laquelle se réunit le comité.

Chaque membre peut mandater l'un des membres du comité pour le remplacer en cas d'empêchement pour toutes réunions du comité. Un membre peut recevoir deux mandats au plus.

La voix du président est prépondérante pour les avis et les décisions approuvés par la moitié des membres présents ou représentés.

Le président peut inviter toute personne susceptible d'éclairer les débats en raison de sa compétence particulière ».

ARTICLE 3: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort, Messieurs les Maires de BOUROGNE et de MORVILLARS, ainsi que Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée. Le présent arrêté sera notifié à chacun des membres du comité.

Belfort, le 22 mars 2010
LE PREFET
Le Préfet,
Signé
Jean-Benoît ALBERTINI

Arrêté n2010082-05

Arrêté modifiant la délégation de signature de M. Philippe MERLE, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté

Numéro interne : 10/052

Administration : Préfecture

Auteur : Sylvie TREPPO

Signataire : PREFECTURE

Date de signature : 23 Mars 2010

ARRETE n° 10/052

**modifiant la délégation de signature accordée à
Monsieur Philippe MERLE,
Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Franche-Comté**

Le Préfet de la Région Franche-Comté
Préfet du Doubs
Commandeur de la Légion d'Honneur

VU

- Le code de l'environnement ;
- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret du 16 février 2010 ;
- Le décret du 21 juin 2007 portant nomination de Monsieur Jacques BARTHELEMY, Préfet de la Région Franche-Comté, Préfet du département du Doubs ;
- Le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;
- Le décret 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- L'arrêté ministériel DEVL 0930561 A, en date du 4 janvier 2010, nommant Monsieur Philippe MERLE, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Franche-Comté ;
- L'arrêté préfectoral n° 10/010, en date du 7 janvier 2010, portant délégation de signature à Monsieur Philippe MERLE, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Franche-Comté ;

SUR proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRETE :

Article 1 :

La délégation de signature accordée à Monsieur Philippe MERLE, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), à l'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé n° 10/010 du 7 janvier 2010, paragraphe I) 2^{ème} alinéa : « avis de l'autorité environnementale relevant du Préfet de Région, à l'exception de ceux portant sur les projets déposés par une collectivité territoriale » est rapportée.

Tous les avis d'autorité environnementale, quel que soit leur auteur, seront transmis au Préfet de région.

Le reste sans changement.

Article 2 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Franche-Comté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et à celui de la préfecture de chacun des quatre départements de la région.

Besançon, le 23 mars 2010

Le Préfet de Région,
Signé Jacques BARTHELEMY

Arrêté n2010084-02

arrêté autorisant l'association 'Une Rose, Un Espoir' à quêter sur la voie publique au profit la Ligue contre le Cancer de Belfort les 24 et 25 avril 2010 en offrant une rose en échange d'un don

Administration : Préfecture

Auteur : Françoise MONPOINT

Signataire : PREFECTURE

Date de signature : 25 Mars 2010

Résumé : arrêté autorisant l'association 'Une Rose, un Espoir' à quêter sur la voie publique au profit de la ligue contre le cancer de Belfort en offrant une rose en échange d'un don les 24 et 25 avril 2010

DIRECTION DES LIBERTES
PUBLIQUES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION
ET DES ELECTIONS

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mme MONPOINT

Poste 03 84 57 16 96

ARRÊTÉ n°

*autorisant l'association « Une Rose, Un Espoir »
à faire appel à la Générosité publique*

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'ordre National du Mérite

VU :

- les articles L 2212-2 et L 2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
- le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant celui du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- l'arrêté préfectoral n° 2010006-02 en date du 6 janvier 2010 fixant le calendrier national des appels à la générosité publique,
- la demande en date du 17 février 2010 présentée par l'association « Une Rose, Un Espoir »

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Belfort,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2010 susvisé, l'association « Une rose, Un Espoir » est autorisée à organiser une quête sur la voie publique au profit de la Ligue contre le Cancer de Belfort les 24 et 25 avril 2010, en offrant une rose en échange d'un don. Cette opération se déroulera dans les communes suivantes : MEROUX, VEZELOIS, CHEVREMONT, BESSONCOURT, CHARMOIS, BOUROGNE, ROPPE, MOVAL, CHATENOIS LES FORGES, SEVENANS, DANJOUTIN, PEROUSE, EGUENIGUE, PHAFFANS, MENONCOURT.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort, le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie à Belfort, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, les Maires concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

BELFORT, Le 25 mars 2010

**LE PREFET,
*Signé***

Jean-Benoît ALBERTINI

Arrêté n2010085-01

arrêté portant modification de la capacité d'accueil de l'hôtel KYRIAD à BELFORT

Administration : Préfecture
Auteur : Alexandra MOREY
Signataire : PREFECTURE
Date de signature : 26 Mars 2010

DIRECTION DES LIBERTES
PUBLIQUES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE LA REGLEMENTATION
ET DES ELECTIONS
REF : TOURISME

AFFAIRE SUIVIE PAR : MME MOREY
☎ : 03-84-57-16-90
alexandra.morey-otto-bruc@territoire-de-belfort.pref.gouv.fr

ARRETE N°

Portant modification de la capacité d'accueil de l'hôtel KYRIAD à BELFORT
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- . le Code du Tourisme,
- . le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- . l'arrêté préfectoral n° 200905260693 du 4 mai 2009 portant délégation de signature à M. Gérard GEHANT, Directeur des Libertés Publiques et de l'Environnement de la Préfecture du Territoire de Belfort,
- . l'arrêté n° 200312192384 du 19 décembre 2003 modifié portant classement de l'hôtel KYRIAD,
- . le courrier électronique de M. Azedine ENNACIRI, Directeur de l'hôtel KYRIAD, relatif à la modification de la capacité d'accueil de son hôtel

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE :

ARTICLE 1 :

L'hôtel KYRIAD, situé 55, faubourg de Montbéliard – 90000 BELFORT est classé dans la catégorie « tourisme 2 étoiles » pour une capacité d'accueil de 56 chambres pour 125 personnes.

ARTICLE 6 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et des Populations, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le maire de BELFORT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat du Territoire de Belfort et notifié à M. ENNACIRI.

BELFORT, le 26 mars 2010
Pour le Préfet,
Le Directeur des Libertés Publiques
et de l'Environnement,

signé

Gérard GEHANT

Arrêté n2010088-01

**délégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire à M. FIERS Martial,
DDCSPP sur le budget de l'Etat au titre du Ministère de l'économie de l'industrie et de
l'emploi**

Administration : Préfecture
Auteur : Elisabeth RICHARDOT
Signataire : PREFECTURE
Date de signature : 29 Mars 2010



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

ARRÊTÉ n°

portant délégation de signature au titre de l'article 5 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

à M. Martial FIERS

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au titre
du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- La loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4,
- Le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- le décret du 11 décembre 2008, paru au Journal Officiel le 12 décembre 2008, nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort,
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- l'arrêté ministériel du 30 décembre 1982, ensemble les textes qui l'ont modifié, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
- l'arrêté du Premier Ministre en date du 1^{er} janvier 2010, nommant Monsieur Martial FIERS, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort,
- l'arrêté préfectoral n° 2010-04602 du 15 février 2010 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Martial FIERS, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le programmes suivant :

- Développement des entreprises et de l'emploi, n° 134, titres 2, 3, 5 et 6

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

ARTICLE 2 : Sont exclus de la présente délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public quel qu'en soit le montant,
- les décisions de passer outre aux refus de visa du Directeur régional des Finances Publiques, contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement des dépenses quel qu'en soit le montant,
- les décisions attributives de subventions d'un montant supérieur à 10 000 €

ARTICLE 3 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, Monsieur Martial FIERS peut subdéléguer sa signature aux agents de catégorie A de son service conformément aux arrêtés susvisés portant règlement de comptabilité publique.

La décision subdélégant me sera soumise préalablement à l'accréditation auprès de la Directrice départementale et du Directeur régional des Finances Publiques.

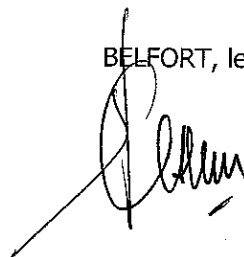
La signature des agents habilités est accréditée auprès de la Directrice départementale et du Directeur régional des Finances Publiques.

ARTICLE 4: Le spécimen de signature du présent délégataire est joint en annexe 1.

ARTICLE 5 : Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera établi et adressé trimestriellement.

ARTICLE 6 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort et M. le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

BELFORT, le 26 MARS 2010



Jean-Benoît ALBERTINI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

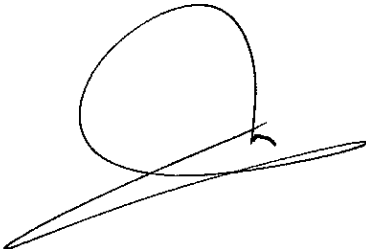
PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction des Actions de l'Etat Et des Affaires Décentralisées

Bureau de l'Aménagement
Du Territoire et des Affaires
Financières et Européennes

ANNEXE I

SPECIMEN DE SIGNATURE

NOM ET FONCTION	SIGNATURE
Martial FIERS – Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	

Arrêté n2010088-02

Arrêté portant autorisation de dépassement du produit du droit additionnel à la Taxe Professionnelle à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort

Administration : Préfecture

Auteur : Florence CAMUS

Signataire : PREFECTURE

Date de signature : 29 Mars 2010



PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

**DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES**

Bureau de l'action interministérielle

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mme Camus
TEL : 03 84 57 15 74
FAX : 03 84 57 15 95
e-mail : florence.camus@territoire-de-belfort.pref.gouv.fr

Arrêté n°

ARRETE

Portant autorisation de dépassement du produit du droit additionnel à la Taxe Professionnelle
à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier dans l'ordre national du mérite

VU :

- Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1601;
- Vu le décret n° 2002-585 du 24 avril 2002 portant application de l'article 1601 du Code Général des Impôts;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;
- Vu la décision des membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort prise en Assemblée générale du 23 novembre 2009 relative au montant de la taxe pour frais de chambre;
- Vu la convention en date du 26 mars 2010 conclue entre l'État et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

Article 1er: La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort est autorisée à arrêter le produit du droit additionnel à la taxe professionnelle à 85 % de celui du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de Métiers au titre de l'exercice 2010.

Article 2: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort, et dont copie sera adressée à Madame la Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, à Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Franche-Comté, à Madame la Directrice des Finances Publiques et à Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort.

Belfort, le 29 mars 2010

Le Préfet,

signé : Jean-Benoît ALBERTINI



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR).

Place de la République – 90020 BELFORT – Tél. 03 84 57 00 07 – Fax 03 84 21 32 62
www.territoire-belfort.gouv.fr

N° 2010090-03

ARRETE

Portant organigramme de la Préfecture du Territoire de Belfort

***Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite***

VU

- La loi n° 2004.809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI Préfet du Territoire de Belfort ;
- L'arrêté n° 200810271842 du 27 octobre 2008 portant organigramme de la Préfecture du Territoire de Belfort ;
- La circulaire du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 27 février 2009 sur la mise en œuvre des mesures RGPP Intérieur ;
- L'avis du Comité Technique Paritaire de la préfecture du Territoire de Belfort du 4 juin 2009 ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'organigramme de la Préfecture du Territoire de Belfort est fixé comme suit :

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

- Bureau du cabinet
- Bureau de la communication interministérielle
- Service Interministériel de défense et de protection civile

SECRETARIAT GENERAL

Direction de la réglementation et de la citoyenneté

- Bureau des nationalités
- Bureau de la circulation
- Bureau des élections et de la réglementation

Direction des actions de l'Etat, des collectivités territoriales et de la protection de l'environnement

- Bureau des collectivités territoriales
- Bureau de l'environnement
- Bureau des dotations et interventions de l'Etat

Direction des moyens et de la modernisation

- Bureau des ressources humaines
- Bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique
- Service départemental des systèmes d'information et de communication
- Mission « Pilotage et performance »

Pôle Analyse et Prospective

- Mission « Coordination interministérielle et développement économique »
- Mission « Aménagement du territoire et grands projets »

Assistante de Service Social

Délégué du Préfet

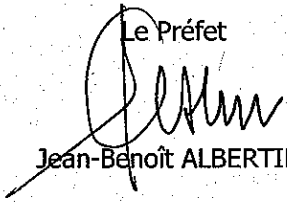
ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 2010.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 200810271842 du 27 octobre 2008 est abrogé.

ARTICLE 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Belfort, le 31 MARS 2010

Le Préfet


Jean-Benoît ALBERTINI

ARRÊTÉ n° 2010091-03
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
 - le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
 - le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort,
 - l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
 - l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 11 décembre 1998 nommant M. Gérard GEHANT, Directeur à la Préfecture du Territoire de Belfort à compter du 12 janvier 1999,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 2009265-07 du 22 septembre 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Gérard GEHANT, Directeur de Préfecture, Directeur de la réglementation et de la citoyenneté à la Préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer tous documents administratifs concernant sa direction à l'exception de :

- 1) Pour toute sa direction :
 - comptes-rendus et correspondances aux Ministres ne répondant pas à un schéma type à caractère périodique,
 - recours et mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires,
 - correspondances avec les autorités et élus exprimant l'avis ou la position de l'administration ou répondant à une intervention,
 - création des commissions administratives

- 2) Dans les domaines particuliers suivants, les arrêtés, décisions ou autres actes relatifs à :
 - a) Bureau des élections et de la réglementation :
 - enregistrement des actes administratifs,
 - élections,
 - o convocations des électeurs,
 - appels à la générosité publique, quêtes sur la voie publique,
 - biens vacants et sans maître

b) Bureau des nationalités :

- premier titre de séjour en régularisation exceptionnelle,
- refus de séjour,
- éloignement (obligation de quitter le territoire français - OQTF, arrêté préfectoral de reconduite à la frontière - APRF).

c) Bureau de la circulation :

- agrément des centres de contrôle technique, centres de formation des moniteurs, centres de formation des conducteurs infractionnistes,
- réglementation de la circulation,
- régie de recette,
 - o création,
 - o nomination d'un régisseur.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard GEHANT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- ✓
- ✓ Mme Eliane GRILLOT, attachée principale, chef du bureau des élections et de la réglementation
- ✓ Mlle Laurence SCHLOTTER, attachée, chef du bureau des nationalités,
- ✓ Mme Pascale RICHARD, attachée, chef du bureau de la circulation,
- ✓ Mlle Marielle GABRY, attachée, adjointe au chef du bureau des nationalités,

Chacun dans la limite des attributions de son bureau.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant une durée d'un mois sur les panneaux prévus à cet effet à la préfecture.

BELFORT, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,


Jean-Benoît ALBERTINI

ARRÊTÉ n° 20091-04

portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort,
- l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 10 juin 2002 affectant Mme Eliane GRILLOT, attachée, à la Préfecture du Territoire de Belfort à compter du 1^{er} septembre 2002,
- la décision de M. le Secrétaire Général du Territoire de Belfort en date du 26 janvier 2006 nommant Mme Eliane GRILLOT, Chef du Bureau de la Réglementation et des Elections,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 200905260692 du 4 mai 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Eliane GRILLOT, attachée principale, chef du bureau des élections et de la réglementation à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- bordereaux d'envoi,
- accusés de réception,
- demandes de renseignements et de documents destinés à la constitution de dossiers dont l'instruction lui est confiée,
- correspondances et transmissions aux maires et aux chefs de services ne comportant pas le caractère de décision ou d'avis concernant son service,
- récépissés de création ou de modification d'associations de la loi de 1901,
- livrets et carnets de circulation.
- récépissés de ventes en liquidation
- transports de corps internationaux

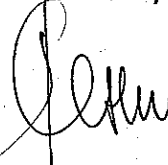
ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eliane GRILLOT, chef du bureau de la réglementation et des élections, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- ✓ Melle Laurence SCHLOTTER, attachée, chef du bureau des nationalités,
- ✓ Mme Pascale RICHARD, attachée, chef du bureau de la circulation,
- ✓ Melle Marielle GABRY, attachée, adjointe au chef du bureau des nationalités.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressées, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

BELFORT, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

ARRÊTÉ n° 2010091-05

portant délégation de signature

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort,
- l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire n° 06-0365/A du 23 mai 2006 portant nomination de Mme Pascale RICHARD en qualité d'Attachée à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision de M. le Secrétaire Général du 1^{er} décembre 2005 nommant Mme. Pascale RICHARD, chef du bureau de la circulation à compter du 2 janvier 2006.

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 200905260695 du 4 mai 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Pascale RICHARD, chef du bureau de la circulation à la Préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- les demandes de renseignements et de documents destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée,
- transmissions simples aux Maires et aux Chefs de Services,
- accusés de réception,
- permis de conduire,
- attestations relatives aux véhicules retirés de la circulation.
- correspondances simples adressées aux particuliers dans le cadre des attributions du Bureau de la Circulation,
- inscription et radiation de gages
- cartes de visites médicales des professions réglementées


ARTICLE 3: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale RICHARD, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 2. du présent arrêté sera exercée par :

- ✓ Mme Eliane GRILLOT, attachée principale, chef du bureau des élections et de la réglementation,
- ✓ Melle Laurence SCHLOTTER, attachée, chef du bureau des nationalités,
- ✓ Melle Marielle GABRY, attachée, adjointe au chef du bureau des nationalités.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant une durée d'un mois sur les panneaux prévus à cet effet à la préfecture.

BELFORT, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETE n° 2010091-06
portant délégation de signature
 Le Préfet du Territoire de Belfort
 Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort,
- l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- les arrêtés portant nomination à la Préfecture du Territoire de Belfort de :
 - ✓ Melle Laurence SCHLOTTER (arrêté du ministre de l'intérieur du 23/11/98)
 - ✓ Mme Marie-Chantal RENUSSON (arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 15/07/02)
 - ✓ Melle Marielle GABRY (arrêté du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales du 20 août 2008),
 - ✓ Mme Isabelle CACHOT (arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 31 août 2004),
 - ✓ Mme Joëlle PISANI (arrêté du ministre de l'intérieur du 25 juillet 1977)
- les décisions préfectorales :
 - du 17 décembre 2009 nommant Mme Marie-Chantal RENUSSON au bureau des nationalités, chargée des refus de séjour et de l'éloignement, à compter du 21 décembre 2009
 - du 14 janvier 2009 nommant Melle Laurence SCHLOTTER, chef du bureau des nationalités à compter du 1er mars 2009,
 - du 8 septembre 2008 nommant Melle Marielle GABRY, adjointe au chef du bureau des nationalités à compter du 8 septembre 2008
 - du 29 octobre 2004 nommant Mme Isabelle CACHOT au bureau de l'état civil et des étrangers à compter du 2 novembre 2004,
 - du 19 avril 2002 nommant Mme Joëlle PISANI au bureau de l'état civil et des étrangers,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 2009265-08 du 22 septembre 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

* Melle Laurence SCHLOTTER, attachée, Chef du bureau des nationalités à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- convocations, accusés de réception, bordereaux de transmission, récépissés de dépôt de dossier,
- communication pour instruction et rapport aux chefs de services,
- talons de cartes nationales d'identité,
- passeports,
- titres de voyages,
- titres d'identité républicains,
- documents de circulation pour étrangers mineurs,
- oppositions de sortie de France,
- recherche dans l'intérêt des familles,
- laissez-passer,
- récépissés et autorisations provisoires de séjour,
- renouvellement des cartes de séjour d'étrangers,
- visas de retour,
- toutes correspondances avec les Préfets, les Maires et les Chefs de Services ne présentant pas le caractère de décision ou d'avis, relatives à la constitution ou au transfert des dossiers dont l'instruction lui est confiée,
- ordonnances et procès-verbaux d'audience devant les tribunaux,
- offres de prise en charge d'hébergement en CADA

* Melle Marielle GABRY, attachée, adjointe au chef de bureau des nationalités à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- convocations, accusés de réception, bordereaux de transmission, récépissés de dépôt de dossier,
- communication pour instruction et rapport aux chefs de services,
- talons de cartes nationales d'identité,
- passeports,
- titres de voyages,
- titres d'identité républicains,
- documents de circulation pour étrangers mineurs,
- oppositions de sortie de France,
- laissez-passer,
- recherche dans l'intérêt des familles,
- récépissés et autorisations provisoires de séjour,
- renouvellement des cartes de séjour d'étrangers,
- visas de retour,
- toutes correspondances avec les Préfets, les Maires et les Chefs de Services ne présentant pas le caractère de décision ou d'avis, relatives à la constitution ou au transfert des dossiers dont l'instruction lui est confiée,
- ordonnances et procès-verbaux d'audience devant les tribunaux,
- offres de prise en charge d'hébergement en CADA

* Mme Isabelle CACHOT, secrétaire administrative de classe normale au bureau des nationalités à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- récépissés de demande de titre de séjour.
- convocations d'étrangers
- offres de prise en charge d'hébergement en CADA
- demandes de compléments de dossiers, de réservations de moyens de transport pour éloignement, de places dans les centres de rétention et l'information des magistrats sur les changements de lieux de rétention,
- notifications d'actes remis aux étrangers en situation irrégulière en Préfecture,
- ordonnances, procès-verbaux d'audience devant les tribunaux

* Mme Marie-Chantal RENUSSON, secrétaire administratif de classe supérieure au bureau des nationalités à l'effet de signer les pièces suivantes :

- convocations d'étrangers pour examen de situation et compléments de dossiers pour les attributions qui le concernent ,
- demandes de compléments de dossiers, de réservations de moyens de transport pour éloignement, de places dans les centres de rétention et l'information des magistrats sur les changements de lieux de rétention,
- notifications d'actes remis aux étrangers en situation irrégulière en Préfecture,
- ordonnances, procès-verbaux d'audience devant les tribunaux

* Mme Joëlle PISANI, adjoint administratif principal de première classe au bureau des nationalités à l'effet de signer les pièces suivantes :

- convocations d'étrangers pour examen de situation et compléments de dossiers pour les attributions qui le concernent ,
- demandes de compléments de dossiers, de réservations de moyens de transport pour éloignement, de places dans les centres de rétention et l'information des magistrats sur les changements de lieux de rétention,
- notifications d'actes remis aux étrangers en situation irrégulière en Préfecture,
- ordonnances, procès-verbaux d'audience devant les tribunaux.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Melles Laurence SCHLOTTER et Marielle GABRY, la délégation de signature qui leur est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- ✓ Mme Eliane GRILLOT, attachée principale, chef du bureau des élections et de la réglementation,
- ✓ Mme Pascale RICHARD, attachée, chef du bureau de la circulation.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant une durée d'un mois sur les panneaux prévus à cet effet à la préfecture.

BELFORT, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,

Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETÉ n° 260051-07
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales du 19 septembre 2007 modifié nommant M. Patrick HENRIET, Directeur des services de Préfecture, en qualité de Directeur des Actions de l'Etat et des Affaires décentralisées à la préfecture du Territoire de Belfort à compter du 3 novembre 2007,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 2009265-10 du 22 septembre 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Patrick HENRIET, Directeur de Préfecture, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Directeur des Actions de l'Etat, des Collectivités Territoriales et de la Protection de l'Environnement à la Préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer tous documents administratifs ou comptables concernant sa direction à l'exclusion :

- des circulaires d'application des textes législatifs régissant l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales et leurs établissements publics locaux,
- du courrier destiné aux Ministres et aux Parlementaires,
- des arrêtés attributifs de subventions,
- des arrêtés de création de commissions administratives,
- des décisions résultant des commissions d'aménagement commercial,
- des recours gracieux dans l'exercice du contrôle de légalité,
- des déférés, recours et mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick HENRIET, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

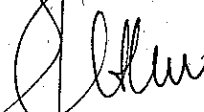
- ✓ Mlle Dominique MATHIOT, Attachée principale, Chef du Bureau des Collectivités territoriales,
- ✓ Mme Chantal ROBARDEY, Attachée, Chef du Bureau de l'Environnement,
- ✓ Mme Françoise RICARD, Attachée, Chef du Bureau des Dotations et des Interventions de l'Etat.

Chacun dans la limite des attributions de son bureau.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant une durée d'un mois sur les panneaux prévus à cet effet à la préfecture.

BELFORT, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

ARRÊTÉ n° 20091-08

portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n°2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté ministériel du 10 juillet 1989 portant mutation de Mme Chantal ROBARDEY épouse BIZOUARD à la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté préfectoral n°200905040623 du 20 avril 2009 portant réintégration d'un attaché de l'intérieur et de l'outre-mer,
- la décision de M. le Secrétaire Général du Territoire de Belfort du 20 avril 2009 nommant Mme Chantal ROBARDEY, Chef du Bureau de l'Environnement à compter du 4 mai 2009,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 200905260691 du 04 mai 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Chantal ROBARDEY, Attachée, Chef du Bureau de l'Environnement à la Préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- correspondances aux maires et aux chefs des services déconcentrés ne présentant pas le caractère de décision ou d'avis, relatives à la constitution ou au transfert des dossiers dont l'instruction lui a été confiée,
- toutes consultations dans le cadre des dossiers qui lui sont confiés,
- accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- récépissés des demandes lorsque ces documents sont conformes à un récépissé-type.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal ROBARDEY, chef du bureau de l'Environnement, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- ✓ Mlle Dominique MATHIOT, Chef du Bureau des collectivités territoriales,
- ✓ Mme Françoise RICARD, Attachée, Chef du Bureau des Dotations et des Interventions de l'Etat.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

BELFORT, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,


Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETÉ n° 2010091-09
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort,
- l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales n° 09-1550/A du 4 janvier 2010 portant nomination de Mme Françoise RICARD en qualité d'Attaché à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 31 mars 2010 nommant Mme Françoise RICARD, Attachée, Chef du Bureau des Dotations et Interventions de l'État à compter du 1^{er} avril 2010,
- l'arrêté préfectoral n° 200901270160 du 26 janvier 2009 donnant délégation de signature à Mme Bernadette LUPFER, Chef du Bureau de l'Aménagement du Territoire et des Affaires Financières et Européennes,
- l'arrêté préfectoral n° 2009265-11 du 22 septembre 2009 donnant délégation de signature à M. Patrick RABASQUINHO, Attaché, Chef du Bureau de l'Action Interministérielle.

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les arrêtés préfectoraux n° 200901270160 du 26 janvier 2009 et 2009265-11 du 22 septembre 2009 sont abrogés.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Françoise RICARD, Attachée, Chef du Bureau des Dotations et Interventions de l'État à la Préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- bordereaux d'envoi et accusés de réception,
- convocations aux réunions des membres des commissions dont le secrétariat est assuré par les services extérieurs,
- correspondances et transmissions simples aux Maires et aux Chefs de service ne comportant pas le caractère de décision ou d'avis concernant son service,
- demandes de renseignements et de documents destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée.

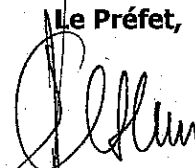
ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise RICARD, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- ✓ Mlle Dominique MATHIOT, Attachée principale, Chef du Bureau des Collectivités territoriales,
- ✓ Mme Chantal ROBARDEY, Attachée, Chef du Bureau de l'Environnement.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant une durée d'un mois sur les panneaux prévus à cet effet à la préfecture.

BELFORT, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETÉ n° 20091-11
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 6 août 1997 nommant Mlle Dominique MATHIOT, Attachée principale de Préfecture, à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 7 juillet 2003 nommant Mlle Dominique MATHIOT, Attachée principale, Chef du Bureau des Collectivités locales à compter du 1er septembre 2003,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 2009265-12 du 22 septembre 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mlle Dominique MATHIOT, Attachée principale, Chef du bureau des Collectivités territoriales à la Préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- bordereaux d'envoi et accusés de réception,
- demandes de renseignements et de documents destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée,-
- correspondances et transmissions simples aux Maires, au Président du Conseil Général du Territoire de Belfort, aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale, au Président de « Territoire Habitat » du Territoire de Belfort, aux Présidents de Société d'Economie Mixte et aux Chefs de service ne comportant pas le caractère de décision ou d'avis concernant son service,
- mandats et bordereaux, titres pour l'attribution des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

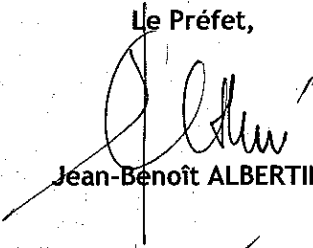
ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Dominique MATHIOT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- ✓ Mme Chantal ROBARDEY, Attachée, Chef du Bureau de l'Environnement,
- ✓ Mme Françoise RICARD, Attachée, Chef du Bureau des Dotations et des Interventions de l'Etat.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant une durée d'un mois sur les panneaux prévus à cet effet à la préfecture.

BELFORT, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETE n° 66 SA - 12
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n° 2010090 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 2 avril 2009 nommant Mme Céline CARDOT, Attachée principale, à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 14 janvier 2009 nommant Mme Céline CARDOT, Attachée principale, directrice des ressources, de la modernisation et de la logistique à compter du 1^{er} mars 2009,

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2009364-01 du 30 décembre 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Céline CARDOT, Attachée principale, Directrice des moyens et de la modernisation à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer tous les arrêtés, actes, documents et correspondances relevant des attributions de sa direction, à l'exception des :

- recours et mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires,
- marchés, contrats et conventions passés pour le compte de la préfecture,
- expression des besoins de dépenses au-delà de 1 000 euros sur le BOP 307,
- actes ayant un caractère de décision,
- arrêtés de nomination des agents de la préfecture,
- arrêtés de promotion et de réduction d'ancienneté d'échelon des agents de la préfecture,
- arrêtés portant sur les situations statutaires des agents de la préfecture,

- décisions d'affectation des agents de la préfecture,
- décisions et avis en matière de mutation des agents de la préfecture,
- avis requis dans une procédure décisionnelle.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline CARDOT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- M. Sylvain CHEVRON, Attaché, Chef du Bureau des ressources humaines,
- M. Hervé DEBRUYCKER, Attaché, Chef du Bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique,
- M. Didier GONCALVES, Technicien de classe supérieure, Chef service départemental des systèmes d'information et de communication par intérim
- M. Ludovic LE BRETON, Attaché, Chef de mission « Pilotage et performance »

Chacun dans la limite des attributions de son bureau, service ou mission.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETE n° 2010091-13
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n°2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 octobre 2007 nommant M. Hervé DEBRUYCKER, Attaché, à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 11 juillet 2008 nommant M. Hervé DEBRUYCKER, Attaché, Chef du bureau du budget, des achats et de l'immobilier à compter du 1er septembre 2008,

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2009364-02 du 30 décembre 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Hervé DEBRUYCKER, Attaché, Chef du bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique à la préfecture du Territoire de Belfort à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- demandes de renseignements et devis destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée,
- expression des besoins de dépenses à concurrence de 1 000 euros sur le BOP 307,
- constatations du service fait sur les factures sur le BOP 307

- documents concernant l'ordonnancement des dépenses et des recettes d'investissement et de fonctionnement sur les crédits d'Etat.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DEBRUYCKER, la délégation de signature prévue à l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- M. Sylvain CHEVRON, Attaché, Chef du Bureau des ressources humaines,
- M. Didier GONCALVES, Technicien de classe supérieure, Chef service départemental des systèmes d'information et de communication par intérim
- M. Ludovic LE BRETON, Attaché, Chef de mission « Pilotage et performance »
- Mme Dominique SOULAYRES, Secrétaire administratif de classe normale, gestionnaire budgétaire et comptable au bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETE n° 210091-14

portant délégation de signature

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 15 juillet 2002 nommant Mme Dominique SOULAYRES, Secrétaire Administratif de classe normale, à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 7 juillet 2003 affectant Mme Dominique SOULAYRES, Secrétaire Administratif de classe normale, au bureau du budget et de la logistique à compter du 1er septembre 2003.

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2009364-03 du 30 décembre 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Dominique SOULAYRES, Secrétaire Administratif de classe normale, gestionnaire budgétaire et comptable au bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique de la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les expressions des besoins de dépenses à concurrence de 1 000 euros et les constatations du service fait sur les factures dans le cadre du BOP 307.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,


Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETE n° 210091-15

portant délégation de signature

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté préfectoral du 24 janvier 1985 nommant Mme Elisabeth RICHARDOT, Commis, à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 31 mars 2010 nommant Mme Elisabeth RICHARDOT, Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, gestionnaire budgétaire et comptable au bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique à compter du 1er avril 2010.

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2009364-06 du 30 décembre 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth RICHARDOT, Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, gestionnaire budgétaire et comptable au bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique de la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les expressions des besoins de dépenses à concurrence de 500 euros et les constatations du service fait sur les factures dans le cadre du BOP 307.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet


Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETE n° 2010031-16
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1991 nommant Mlle Laurence VALDENNAIRE, Agent administratif, à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 31 mars 2000 affectant Mlle Laurence VALDENNAIRE épouse MADRU, Attachée principale, au bureau du budget et de la logistique à compter du 25 avril 2000.

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2009364-04 du 30 décembre 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Laurence MADRU, Adjoint Administratif principal de 1ère classe, gestionnaire budgétaire et comptable au bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique de la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les expressions des besoins de dépenses à concurrence de 500 euros et les constatations du service fait sur les factures dans le cadre du BOP 307.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,


Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETE n° 2010091-17
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté préfectoral du 9 août 1978 nommant Mlle Isabelle MASSIAS, Sténodactylographe stagiaire du cadre départemental, à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 31 mars 2010 nommant Mlle Isabelle MASSIAS épouse FRIESS, Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, gestionnaire budgétaire et comptable au bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique à compter du 1er avril 2010.

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2009364-05 du 30 décembre 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle FRIESS, Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, gestionnaire budgétaire et comptable au bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique de la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les expressions des besoins de dépenses à concurrence de 500 euros et les constatations du service fait sur les factures dans le cadre du BOP 307.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,


Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETE n° 2010091-18
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n°2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 1^{er} juillet 2008 nommant M. Ludovic LE BRETON, Attaché à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 11 juillet 2008 nommant M. Ludovic LE BRETON, Attaché, contrôleur de gestion et animateur de formation à compter du 1^{er} septembre 2008,

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 200903040353 du 2 mars 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Ludovic LE BRETON, Attaché, Chef de mission « Pilotage et performance » à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- Accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- Correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- Demandes de renseignements et devis destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic LE BRETON, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- M. Sylvain CHEVRON, Attaché, Chef du Bureau des ressources humaines,
- M. Hervé DEBRUYCKER, Attaché, Chef du Bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique,

- M. Didier GONCALVES , Technicien de classe supérieure, Chef service départemental des systèmes d'information et de communication par intérim.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETE n° 210091-19
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n°2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 29 août 2001 nommant M. Didier GONCALVES, Contrôleur des transmissions à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 22 février 2008 nommant M. Didier GONCALVES, Chef service départemental des systèmes d'information et de communication par intérim à compter du 6 juillet 2008,

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 200903040354 du 2 mars 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Didier GONCALVES, Technicien de classe supérieure, Chef service départemental des systèmes d'information et de communication par intérim à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- Accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- Correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- Demandes de renseignements et devis destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée.

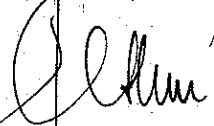
ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier GONCALVES, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- M. Sylvain CHEVRON, Attaché, Chef du Bureau des ressources humaines,
- M. Hervé DÉBRUYCKER, Attaché, Chef du Bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique,
- M. Ludovic LE BRETON, Attaché, Chef de mission « Pilotage et performance » .

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETE n° 2010091-20
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 11 août 2008 nommant M. Sylvain CHEVRON, Attaché, à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 4 septembre 2009 nommant M. Sylvain CHEVRON, Attaché, Chef du Bureau des ressources humaines à compter du 7 septembre 2009,

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 20010006-03 du 6 janvier 2010 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Sylvain CHEVRON, Attaché, Chef du bureau des ressources humaines à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- Accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- Correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- Demandes de renseignements et devis destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée,
- Les lettres, bons de commandes et factures engagés sur le budget de l'action sociale de la préfecture, jusqu'à concurrence de 150 euros.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain CHEVRON, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- M. Hervé DEBRUYCKER, Attaché, Chef du Bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique,
- M. Didier GONCALVES , Technicien de classe supérieure, Chef service départemental des systèmes d'information et de communication par intérim
- M. Ludovic LE BRETON, Attaché, Chef de mission « Pilotage et performance ».

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le - 1 AVR. 2010

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETE ²¹⁰⁹¹⁻²¹
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n°2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales n° 09-914/A du 11 août 2009 nommant M. Patrick RABASQUINHO, Attaché à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 31 mars 2010 nommant M. Patrick RABASQUINHO, Attaché, chef de la mission « coordination interministérielle et développement économique » à compter du 1er avril 2010,

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2009265-11 du 22 septembre 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Patrick RABASQUINHO; Attaché, chef de la mission « coordination interministérielle et développement économique » à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- Accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- Correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- Demandes de renseignements et de documents destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick RABASQUINHO, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Mme Anne-Marie BONNET, Attachée, chef de la mission « aménagement du territoire et grands projets ».

ARTICLE 4: M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le = 1 AVR. 2010

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

ARRETE ²⁰¹⁰⁰⁹¹⁻²²
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n°2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Outre-Mer n° 09-0987-A du 10 août 2009 nommant Mme Anne-Marie BONNET, Attachée à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 31 mars 2010 nommant Mme Anne-Marie BONNET, Attachée, chef de la mission « aménagement du territoire et grands projets » à compter du 1er avril 2010,

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie BONNET, Attachée, chef de la mission « aménagement du territoire et grands projets » à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- Accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- Correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- Demandes de renseignements et de documents destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie BONNET, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté sera exercée par M. Patrick RABASQUINHO, Attaché, chef de la mission « coordination interministérielle et développement économique ».

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le

- 1 AVR. 2010

Le Préfet,


Jean-Benoît ALBERTINI

Autre

Autorisation accordée à RTE/TRE pour l'exécution des projets d'une distribution d'énergie électrique sur le territoire de la commune d'Argiésans.

Administration : Préfecture

Auteur : Eliane TISSOT

Signataire : PREFECTURE

Date de signature : 15 Mars 2010

Résumé : Remplacement de deux transformateurs 225 000/ 63 000 volts au poste de transformation d'Argiésans.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION DES LIBERTES
PUBLIQUES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

RÉSEAU D'ALIMENTATION GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA TRANSFORMATION AU POSTE 225 000 / 63 000 VOLTS D'ARGIESANS

REPLACEMENT DE DEUX TRANSFORMATEURS 225 000 / 63 000 VOLTS

RESEAU DE TRANSPORT ELECTRICITE – TRANSPORT ELECTRICITE EST pétitionnaire

AUTORISATION POUR L'EXECUTION DES PROJETS D'UNE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Le Préfet du Territoire de Belfort,

VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L122-1 et R122-1 et suivants, et L123-1 et R123-1 et suivants

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-16 et R123-23

Vu le Code Rural et notamment l'article L112-3

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements

VU la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906, et notamment l'article 50 dudit décret

VU la loi n° 2000.108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité

VU la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie ;

VU la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR).

Place de la République – 90020 BELFORT – Tél. 03 84 57 00 07 – Fax 03 84 21 32 62
www.territoire-belfort.gouv.fr

énergétique;

VU la demande du 29 juillet 2009 par laquelle RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE – TRANSPORT ELECTRIQUE EST, a sollicité de M^{le}Préfet du Territoire de Belfort l'approbation du projet d'exécution des travaux de renforcement de la transformation au poste 225 000 / 63 000 volts d'ARGIESANS par le remplacement de deux transformateurs 225 000 / 63 000 volts, sur le territoire de la commune d'ARGIESANS;

VU le dossier présenté à l'appui de la demande susvisée;

VU les résultats de l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral n°2009301-05 du 28 octobre 2009, prescrivant sur le territoire de la commune d'Argiésans une enquête publique portant sur la demande de RTE d'autorisation de projet d'exécution pour les travaux de renforcement de la transformation au poste 225 000 / 63 000 volts d'ARGIESANS par le remplacement de deux transformateurs 225 000 / 63 000 volts, sur le territoire de la commune d'ARGIESANS, qui s'est déroulée du 23 novembre au 24 décembre 2009, et les conclusions favorables rendues le 28 décembre 2009 par le commissaire enquêteur

VU le dossier, comportant une étude d'impact, présenté à l'appui de la demande susvisée

VU l'avis de l'autorité environnementale du 29 septembre 2009

VU le rapport de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, du 26 février 2010 ;

VU les avis des services consultés le 17 août 2009

- Monsieur le Président du Conseil Général, le 14 septembre 2009
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture, le 7 septembre 2009
- Monsieur le Chef de l'Agence Nord Franche Comté de l'ONF, le 24 août 2009
- Monsieur le Directeur Régional d'Environnement, le 31 août 2009
- Monsieur le Chef du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine, le 4 septembre 2009
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles, le 31 août 2009
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, le 13 octobre 2009
- Monsieur le Directeur Régional Bourgogne Franche-Comté de RFF, le 20 octobre 2009
- Monsieur le Chef de la 1^{ère} Division des Oléoducs de Défense Commune, le 25 août 2009

Considérant que

- Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort
- Monsieur le Maire d'Argiésans
- Monsieur le Maire de Banvillars
- Monsieur le Maire de Urcerey
- Monsieur le Directeur de Gaz de France Région Est

n'ont pas formulé d'observation dans le délai imparti, leurs avis sont réputés favorables.

APPROUVE

Le projet d'exécution des travaux de renforcement de la transformation au poste 225 000 / 63 000 volts d'ARGIESANS par le remplacement de deux transformateurs 225 000 / 63 000 volts, sur le territoire de la commune d'ARGIESANS, présenté le 29 juillet 2009 par RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE, Transport Electricité Est, sous réserve de l'application des règles relatives à l'acte de construire prévues par le code de l'urbanisme.

AUTORISE

Article 1er

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE, Transport Electricité Est, à exécuter, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, le projet présenté le 29 juillet 2009.

Article 2

Le concessionnaire devra se conformer à l'article 55 du décret du 29 juillet 1927 modifié, et aviser de l'ouverture de chantier les Services de Voirie intéressés et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Article 3

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort, le Maire de la commune d'Argiésans, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente autorisation qui sera insérée au recueil des actes administratifs du département du Territoire de Belfort et dont ampliation sera adressée pour notification à :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté,
- M. le Directeur Départemental des Territoires du Territoire de Belfort ,
- M. le Directeur de RTE EDF TRANSPORT SA Transport électricité Est
Systeme Electrique Est
8 bis, rue de Versigny – BP10110
54602 Villers les Nancy cedex

A Belfort, le 15 mars 2010

Le Préfet
pour le Préfet,
le Secrétaire Général

signé

Philippe LERAITRE